



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D8-8-16

OBJET : RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS) DU SITE DE MESPLES A LAMAGISTERE

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2022D8-8-16

OBJET : RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS) DU SITE DE MESPLES A LAMAGISTERE

La déchèterie de Mesplès réceptionne environ 2 500 Tonnes de déchets inertes par an. Ces déchets inertes proviennent de la déchèterie de Prouxet et des professionnels du territoire.

Jusqu'en 2018, ces gravats étaient enfouis dans le lac situé sur le site, mais depuis cette date et en attendant l'autorisation environnementale pour continuer à exploiter le site, ces gravats sont stockés sur les bords du plan d'eau.

Le stock est estimé à environ 15 000 tonnes.

Afin d'augmenter la durée d'exploitation du site, un marché de concassage a été conclu avec la société SEGM pour valoriser ces matériaux et leur donner une deuxième vie.

Ces gravats concassés pourront servir de matériaux de sous-couche pour des remblais ou travaux de voiries. Pour l'instant, ils contiennent un peu de matériaux terreux puisque tous les apports ont été mélangés depuis 5 ans.

Le prix de vente de ce matériau sur notre site sera de 4 € la tonne et pourra être chargé par nos agents avec le télescopique de la déchèterie.

Une fois ce stock épuisé, un tri sélectif sera réalisé par les agents sur place lors des nouveaux apports, de façon à mettre de côté les gravats de qualité (béton, brique, pierre propre et sans terre).

La commission environnement du 25 janvier 2022 présidée par Pascal BENOIT, s'est prononcée favorablement sur ce projet.

Le Président propose donc :

- l'acceptation de ce projet et de son tarif comme indiqué ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- l'acceptation de ce projet et de son tarif comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 FEV. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 FEV. 2022**

AR Préfecture

RECYCLAGE ET VALORISATION DECHETS INTERES A MESPLES LAMAGISTERE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220211-2022D8_8_16-DE

Numéro d'acte : 2022D8_8_16

Date de décision : 11/02/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par
thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2022D8-8-16 RECYCLAGE ET
VALORISATION DECHETS INTERES A
MESPLES LAMAGISTERE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/02/2022 08:39:24

Date de réception de l'AR : 17/02/2022 08:49:32